



Championnat Départemental Interclubs Masculin 2026-2027

Annexe 3 : Sanctions

Il est rappelé que le Championnat Départemental Interclubs est une compétition à caractère amateur.

-- les modifications par rapport à la version précédente sont en jaune --

-- les ajouts par rapport à la version précédente sont en rouge --

1.	SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES	2
1.1	RETARD D'INSCRIPTION	2
1.2	NON-INSCRIPTION, DESISTEMENT OU FORFAIT GENERAL D'UNE EQUIPE	2
1.3	REFUS DE PROMOTION OU NON-PARTICIPATION AUX BARRAGES	2
1.4	DEFAUT D'ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE RECEPTION	2
1.5	NON-PARTICIPATION OU FORFAIT D'UNE EQUIPE	2
1.6	EQUIPE INCOMPLETE.....	3
1.7	NON-RESPECT DU REGLEMENT LORS D'UNE JOURNEE.....	3
1.8	DEFAUT D'ORGANISATION.....	3
1.9	DEFAUT DE CONSERVATION DE LA FEUILLE DE MATCH	3

1. SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

Il est essentiel que les capitaines et les clubs prennent pleinement conscience que tout manquement aux dispositions du présent règlement compromet le bon déroulement des compétitions. Afin d'en garantir le respect, des sanctions sportives et/ou financières seront appliquées à l'encontre des clubs en cas de non-conformité.

1.1 Retard d'inscription

Retard d'inscription (50€)

1.2 Non-inscription, désistement ou forfait général d'une équipe

1.2.1 Non-inscription (dossier non envoyé ou incomplet 5 jours après la notification de la CDI)

- L'équipe est supprimée.
- Elle est remplacée.

1.2.2 Désistement avant la composition des poules officialisée (100€)

- L'équipe est supprimée.
- Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
- Elle est remplacée.

1.2.3 Désistement après la composition des poules officialisée (150 €)

- L'équipe est supprimée.
- Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
- La CDI décidera de remplacer l'équipe ou non.

1.2.4 Désistement en cours de championnat ou forfait général (500 €)

- L'équipe est supprimée.
- Les droits d'engagement ne sont pas remboursés.
- L'équipe n'est pas remplacée.
- Tous les matchs de l'équipe sont déclarés « forfaits » dans le championnat (les résultats des matchs ne sont pas modifiés dans Poona).
- L'équipe doit justifier son forfait à la CDI qui statuera sur le devenir de l'équipe à l'issue du championnat.

1.3 Refus de promotion ou non-participation aux barrages

Etude du dossier par la CDI.

1.4 Défaut d'organisation d'une journée de réception

1.4.1 Report non autorisé : 50€ pour le club hôte.

1.4.2 Journée non reportée : 200€ pour le club hôte.

1.5 Non-participation ou forfait d'une équipe

1.5.1 Non-participation ou forfait d'une équipe sur une journée (200 €)

- La composition de l'équipe est celle de la rencontre précédente.
- Tous les matchs sont perdus par forfait (forfait d'une équipe).
- Une pénalité sportive de -3 points au championnat pour l'équipe est appliquée.
- Tous les joueurs ayant joué pour cette équipe ne peuvent jouer en équipe inférieure lors de la journée.

1.5.2 Non-participation ou forfait d'une équipe pour une deuxième journée (350€)

- Toutes les rencontres sont perdues par forfait.
- L'équipe est déclarée en « forfait général ».

1.5.3 Mise en forfait général d'une équipe suite à tricherie (350€)

1.6 Equipe incomplète

1.6.1 Equipe incomplète une première fois dans la saison

- Sanction financière de 50€ (par rencontre).
- -1 point de pénalité au classement par match non joué dans la limite de -2 points.

1.6.2 Equipe incomplète une seconde fois dans la saison

- Sanction financière de 100€ (par rencontre).
- -1 point de pénalité au classement par match non joué dans la limite de -2 points.

1.6.3 Equipe incomplète une troisième fois dans la saison

- L'équipe est déclarée forfait général.

1.7 Non-respect du règlement lors d'une journée

1.7.1 Match forfait (sauf abandon pour blessure) :

- 30 euros par match forfait.
- -1 point de pénalité au classement d'équipe par match forfait (dans la limite de -2 points par rencontre).
- Score du match : dans le Championnat = 21-0 21-0 ; dans Poona = « wo ».

1.7.2 Erreur de hiérarchie d'équipe (50€ par rencontre et par équipe)

- Toute équipe qui a une valeur supérieure à une ou plusieurs équipes hiérarchiquement supérieures du club perd la rencontre par forfait.

1.7.3 Participation d'un joueur rémunéré (200€ par joueur et par équipe)

- Tous les matchs joués par le joueur sont perdus par forfait.
- Les sanctions liées à la perte d'un match perdu par forfait sont également appliquées.

1.8 Défaut d'organisation

1.8.1 Retard dans la déclaration de capitaneat dans Badnet (10€)

1.8.2 Retard dans la saisie ou validation des résultats (10€)

1.9 Défaut de conservation de la feuille de match

Impossibilité de fournir la feuille de match de la rencontre (50€)

